

DÉLIBÉRATION du Conseil municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint-Jean-de-Monts

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. JOLIVET Grégory, M. BETHUS Jacky, M. BARRAS Stéphane, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme ROBERT DUTOUR Diane, M. PORTOLEAU Pascal, Mme PRUVOT Edwige, Mme MILCENT Anne, M. CAILLAUD Daniel, Mme LIZÉ-MICHAUD Murielle, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent.

Absent(e)s :

Mme PONTOIZEAU Nadia et M. PALVADEAU Christian

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :

Mme BERTRAND Virginie, Mme LOZET Christel, M. ÉVEILLÉ Pierre-Jean et Mme RIVIÈRE Amélie

A été élue secrétaire :

Mme ROBERT DUTOUR Diane

Service Affaires générales

DÉLIBÉRATION N°2021_090 DU 24 NOVEMBRE 2021

OBJET : Crise sanitaire de la COVID 19 - Plan de soutien au commerçants – Délibération rectificative

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2021-296 du 19 mars 2021 modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

VU la délibération n°2020_097 du 15/12/2020 approuvant les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2021 ;

VU les décisions des 17 et 28 mai 2020 concernant la suspension de la perception des droits de place, redevances d'occupation du domaine public et loyers ;

VU la décision de Madame le Maire de procéder à l'exonération totale pour l'année 2020 ;

VU la délibération n°2021_048 du 1^{er} juillet 2021 ;

Rapporteur : M. Gérard MILCENDEAU

EXPOSÉ

Par délibération n° 2021_048 du 1^{er} juillet 2021 le Conseil Municipal a approuvé les mesures de soutien suivantes en direction des professionnels touchés par la crise sanitaire de la COVID 19 :

Concernant les redevances dues à la collectivité, exonération à hauteur de 50% des paiements pour l'année 2021 des sous-concessions de plage et Explora parc ;

Concernant les autorisations d'exploitation commerciales du domaine public, exonération à hauteur de 50% des paiements pour l'année 2021 l'ensemble des terrasses de restaurants, cafetiers, débits de boissons, ainsi que l'ensemble des autres occupations type chevalets, oriflammes, portants... ;

Concernant les marchés, exonération de paiement des droits de place des commerçants non sédentaires concernés par la privation de marchés sur la période de mars, avril et mai 2021, soit l'équivalent d'un trimestre. Sont ainsi concernés les commerçants non alimentaires abonnés à l'année ainsi que les commerçants bénéficiant d'abonnement 6 mois.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au nombre de 21 voix pour et 6 voix contre :

- **COMPLÈTE** le plan de soutien en accordant une exonération de 50% des paiements pour l'année 2021 des droits de place pour l'installation de manèges sur la commune ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le vingt-cinq novembre deux mille vingt et un.

Le Maire



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.